

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 avril 2024, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 26 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 45 représentants 84 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 134 voix

Délibération n°CS2024/17

OBJET : Election des représentants du 1^{er} collège (région Auvergne Rhône Alpes) au bureau syndical

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

BERANGER Nathalie

MARCHE Emilie

REY Freddy

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier

FATIGA Joseph

BREYTON Stéphanie

GAUTIER Marc

CHAMPROND Nicolas

GOUGOU Jocelyne

CHASSAGNON Guillaume

GUSMEROLI Stéphane

CHAVAND Christelle

LABRUDE Evelyne

CLOUZEAU Dominique

MICHALLET Bernard

DELPHIN Maurice

MONTAGNAT-RENTIER Dominique

DEVAUTON Thierry

PIEUCHOT Ghislaine

ESCARON Dominique

RUBIER Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BALZER Armelle

DUPRAZ Fabien

BELLINGHERY Éric

FASOLA Frédéric

BOUZON Elodie

GARCIA Murielle

CANIVET Bernard

LAVAL Sylvain

CHAMPONNOIS Fabien

POZO Jean-Christophe

COURTOIS Gilbert et DUPRE Jean-Jack

SUCHERE Séverine

DUPERCHY Pierre

TOUIHRAT Frédéric



7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BASSET Michel
DEPINOIS Marc

PICHON-MARTIN Bertrand
ZUCCHERO Pascal

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

CHAIX Sandrine à BERANGER Nathalie

VIAL Cédric à REY Freddy

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à GUIGUE Gilbert

FAURE Nathalie à BERANGER Nathalie

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

SUSZYLO Christophe à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

GUICHARD Annick

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre à BREYTON Stéphanie

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

MAILLOT Isabelle à DEPINOIS Marc

PUTOT Éric à WOLFF Corine

MERLE Alain à LAVAL Sylvain

ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie

BERNARD-PEYRE Gaëlle

MOREL Véronique à WOLFF Corine

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy

DELGAMBRE Philippe

BURDET Gérard à CLOUZEAU Dominique

FRICK Cosima

DUMAS Isabelle à CLOUZEAU Dominique

GILI Sandrine

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain

LAMIDIEU Éric

EGO Catherine à ESCARON Dominique

PICARD Christian

LAMBERT Hervé à BOUZON Elodie

SORRET Bruno

REY René à GUIGUE Gilbert

USSEGLIO-THOMASETTI Denis

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine

WDOWIAK Monika

MOLLIERE Denis



OBJET : Election des représentants du 1^{er} collège (région Auvergne Rhône Alpes) au bureau syndical

La composition du bureau syndical est définie par l'article 8 des statuts.

Le bureau syndical est composé de 31 membres élus par les collèges suivants :

- . 1^{er} collège : les délégués désignés par la Région élisent 3 représentants ayant chacun 6 voix délibératives,
- . 2^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère élisent 3 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 3^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de la Savoie élisent 2 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 4^{ème} collège : les délégués désignés par les villes portes sont les 3 représentants des villes portes et portent chacun une voix délibérative,
- . 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes « Centre » élisent 10 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes « Piémont » élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 7^{ème} collège : les délégués élus par les intercommunalités élisent 4 représentants ayant chacun une voix délibérative.

RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Le collège procède à la désignation de ses représentants au Bureau Syndical, par vote à bulletin secret.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue
- au 3^o tour, la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

1^o COLLEGE : REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Les représentants ont 12 voix chacun

Pour le 1^o collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **TROIS**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Gilbert GUIGUE

Désignation de deux assesseurs : Sylvène GRANDJEAN et Gaëtan PASCAL, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Laurent FILLION et Lise BALAGUER, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

BERANGER Nathalie

REY Freddy

VIAL Cédric



1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 5 à 12 voix
Votants 5 à 12 voix
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 4 à 12 voix

Majorité absolue : 25

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :
BERANGER Nathalie 48 voix
REY Freddy 48 voix
VIAL Cédric 48 voix

Pour le 1^{er} collège :

BERANGER Nathalie, REY Freddy et VIAL Cédric sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 11 AVR. 2024

